

Baromètre INTERCONNECTÉS 2006

Cap sur les contrats de projet 2007-2013



Mardi 5 décembre 2006 / 8h30-18h00

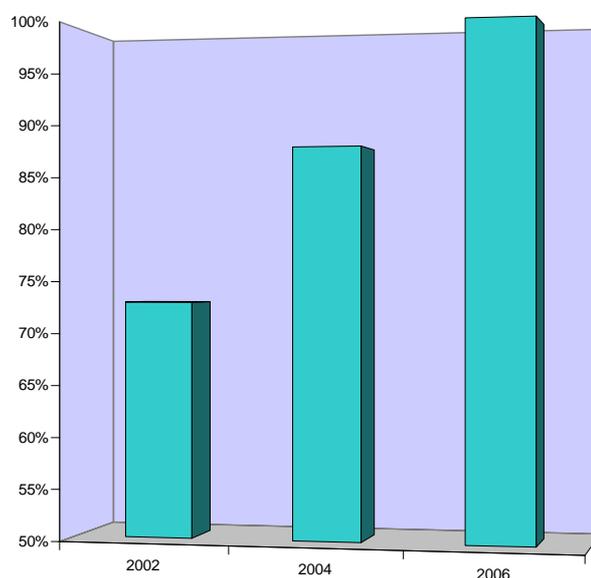
LYON - Cité Centre des Congrès

www.intercommunalite-tic.com

Pour sa 3^{ème} édition, le baromètre portant sur les usages des technologies de l'information au sein des intercommunalités marque une pause relative de ses progressions. Réalisé par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et e-Conception.Net pour les « INTERCOConnectés », il avait enregistré des avancées parfois spectaculaires entre 2004 et 2005. Appropriation et usages des nouvelles technologies gagnent encore du terrain en 2006, mais dans de moindres proportions. Un ralentissement conjoncturel, alors que les projets de mandat s'achèvent pour les équipes municipales et communautaires et que les intercommunalités préparent assidûment les politiques contractuelles nationales et européennes de la période 2007-2013.

✓ ACCES : DE LA COMMUNAUTE AUX USAGERS DE L'INTERCOMMUNALITE

Evolution de la connexion des communautés à internet depuis 2002



• De la connexion de la communauté...

Toutes les communautés sont aujourd'hui connectées à internet et disposent d'une adresse électronique. Un constat banal dans la France de 2006 ? Certes ! Mais, il s'agit là aussi, hors des concentrations urbaines qui regroupent 78% de la population nationale, de la démonstration la plus évidente de l'effort consenti ces dernières années par France Télécom et les collectivités pour développer l'accès du plus grand nombre à un débit confortable.

Pour preuve : seules 2% des intercommunalités déclarent aujourd'hui devoir se contenter d'un accès à bas débit, ce qui correspond aux zones claires que le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire entend éradiquer dans les deux ans - du moins s'agissant des bâtiments publics, des activités économiques significatives et des principaux hameaux - en lançant son « plan de couverture à haut débit pour les zones rurales ».

- ... à l'achèvement de la couverture du territoire communautaire

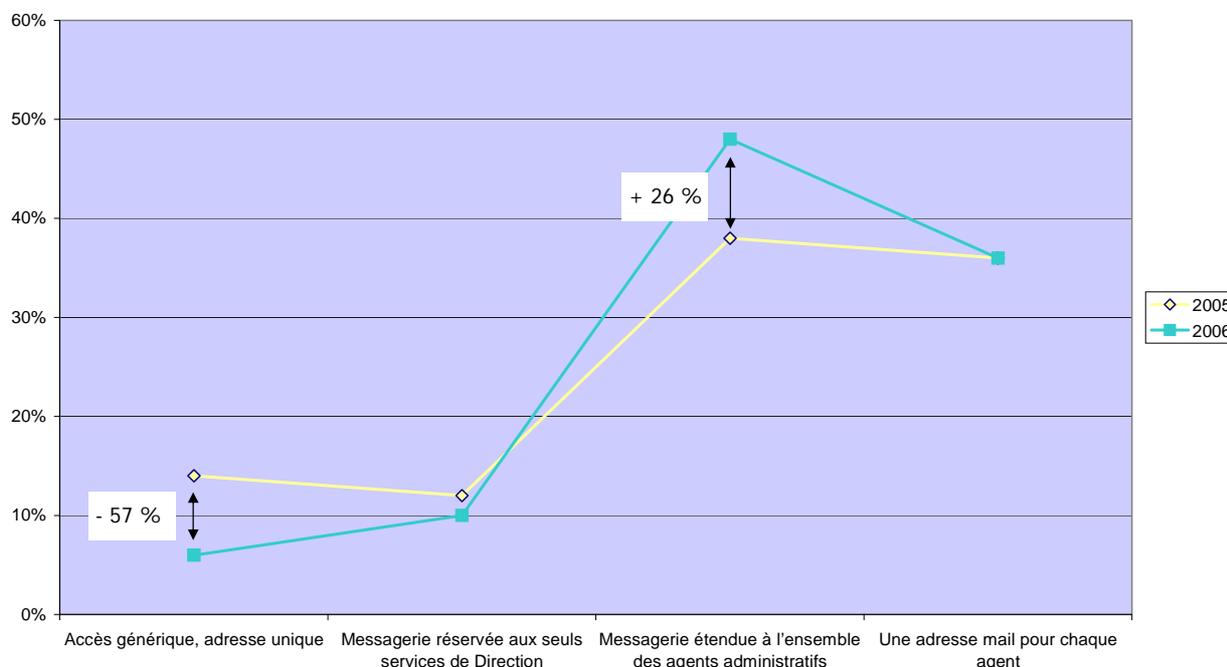
Au-delà de cette problématique des « zones claires » qui relève désormais, au nom de l'aménagement du territoire et de l'équité, d'une intervention convergente et volontaire de l'Etat, des opérateurs et des collectivités de premier rang, les communautés sont aujourd'hui interpellées par la persistance de « zones d'ombre » de dimensions bien plus réduites, mais qui pénalisent pour des raisons strictement techniques quelques usagers du périmètre intercommunal. De fait, **66%** des présidents de communautés précisent qu'il demeure sur le territoire de leurs communes membres des zones de ce type. Bien que résiduelles, elles n'en appellent pas moins une réponse politique. C'est là que les communautés pourraient être conduites à intervenir prochainement pour achever la « dentelle » de la couverture, en recourant à des technologies combinées, complémentaires ou alternatives à l'ADSL.

II/ MESSAGERIE, SITES WEB, PROGRESSION SUR LA LANCEE...

- La messagerie électronique s'étend dans les services

Il s'agit sans aucun doute d'une conséquence directe de la progression conjointe de la couverture ADSL et de la maîtrise de l'outil informatique, l'usage interne de la messagerie électronique achève de se banaliser. Sur un an, le taux de communautés dont l'ensemble des agents administratifs bénéficie d'une adresse électronique personnelle a progressé de dix points, portant à **84%** le pourcentage d'intercommunalités ayant totalement ou très largement généralisé l'usage de la messagerie.

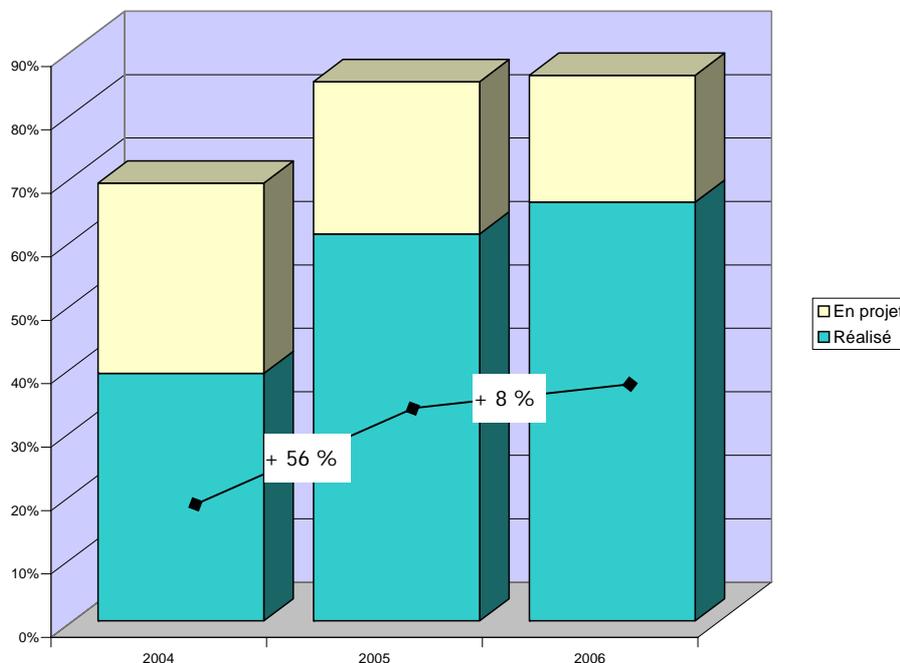
Les usages de la messagerie au sein des services



- **Sites internet, les contenus s'étoffent**

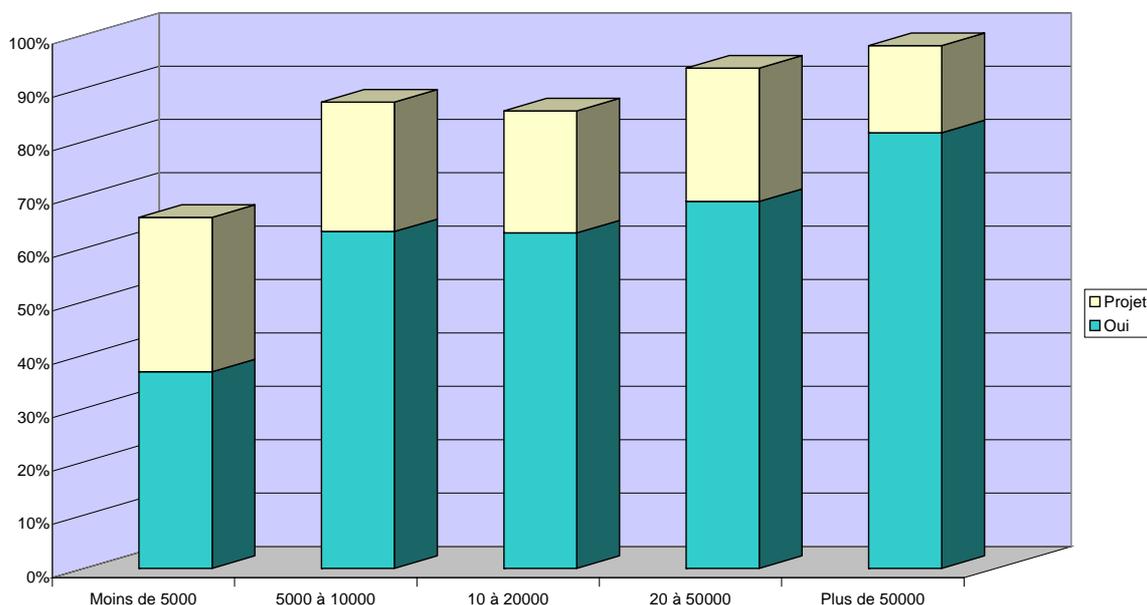
Après la concrétisation de nombreux projets en 2005, le nombre de communautés disposant d'un site web progresse plus modérément en 2006 pour atteindre **66%**. Si 20% des intercommunalités déclarent travailler à leur présence en ligne, il faudra certainement attendre 2008 pour atteindre un potentiel identifié de l'ordre de 85%, la prudence étant de mise pour tous nouveaux supports de communication en période pré électorale.

Les communautés sur le web depuis 2004



Ce chiffre brut de 66% masque des disparités et met en lumière un important effet de seuil. Ainsi, l'écart se creuse entre les communautés qui comptent moins de 5000 habitants (37,5%) et les autres. Le taux de présence sur le web atteint 63% dès la tranche supérieure des « 5000 à 10000 habitants ». De fait, la progression de 5 points constatée sur l'année relève essentiellement de groupements à caractéristiques urbaines dont 84% disposent d'un site pour la tranche « 20000 à 50000 habitants », et 89,5% pour les intercommunalités de plus de 50000 habitants.

Equipped des communautés en site internet par strate de populations



Plus nombreux néanmoins dans l'ensemble, les sites internet des communautés évoluent et proposent de nouvelles fonctionnalités destinées aux usagers communautaires. Si un outil comme le paiement en ligne reste anecdotique malgré l'existence de solutions sécurisées et peu onéreuses (crèche, cantine scolaire, spectacles...), émergent des téléservices administratifs (13%) et la mise à disposition d'informations spécialement dédiées à certains publics ciblés (jeunesse, personnes âgées, usagers des transports - 19%).

VOCATION DES SITES INTERNET DES COMMUNAUTES	2004	2005	2006
Présentation institutionnelle de la communauté, de ses missions	77,5 %	92 %	96,5 %
Développement économique	60 %	76 %	81 %
Diffusion d'informations locales	64 %	77 %	77 %
Promotion activités touristiques et culturelles	64 %	75,5 %	73,5 %

Pour le reste, la présentation institutionnelle de la structure intercommunale et de son rôle demeure « le » passage obligé pour tous. Des distinctions apparaissent ensuite pour les autres rubriques les plus fréquemment proposées et chacune marque un point bas correspondant à une strate démographique définie, laquelle conditionne pour partie les champs d'intervention de la communauté.

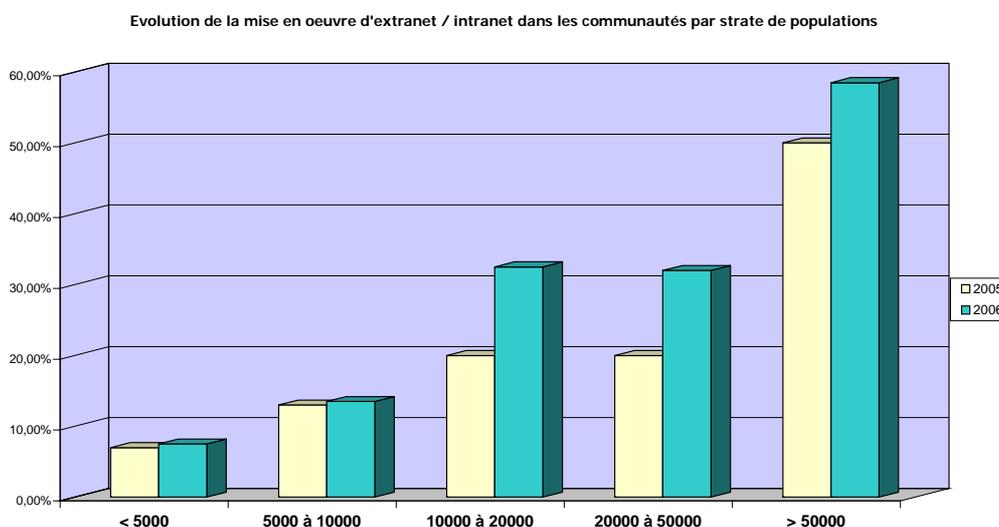
Les sites des communautés dont la population est inférieure à 5000 habitants sont ainsi les moins axés sur le développement économique (66,5%), mais très orientés sur les aspects touristiques, également mis en avant par les communautés de la strate « 5000 à 10000 ». Les groupements comptant de 20000 à 50000 habitants sont en retrait pour la diffusion d'informations locales (66,5%) et se préoccupent peu de la promotion des activités touristiques et culturelles sur internet (47,5%), rôle certainement assuré par la ville centre.

III/ EFFICACITE ADMINISTRATIVE : DES MARGES DE MANOEUVRE A EXPLOITER

- **Outils coopératifs : plus de partage d'information que de travail collaboratif**

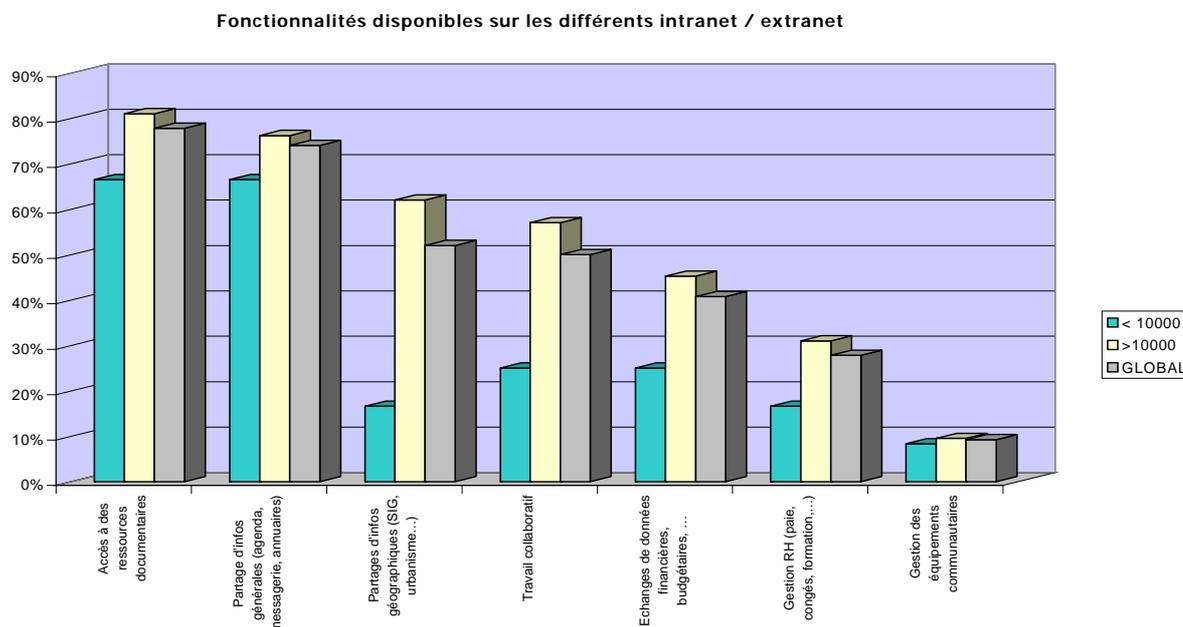
25,5% des communautés se sont équipées d'un intranet et/ou d'un extranet ouvert aux communes membres en 2006. La progression est de 4,5 points par rapport à 2005.

La mise en œuvre de ce type de système d'information et de collaboration souligne un nouvel effet de seuil, correspondant cette fois ci à la barre des 10000 habitants. Le taux de groupements équipés atteint ainsi 39,5% lorsque la communauté compte plus de 10000 âmes, mais chute à 11,5% en deçà de ce seuil.



S'agissant des fonctionnalités offertes par ces intranet / extranet, les outils liés au partage de ressources documentaires et d'informations générales sont de loin les plus développés (respectivement 78% et 74%) quelle que soit la taille des communautés.

Par contre, c'est bien une fois franchi le point critique des 10000 habitants que d'autres fonctionnalités se banalisent, comme les SIG (62%), les applications liées au travail collaboratif (57%) ou l'échange de données financières (45%).

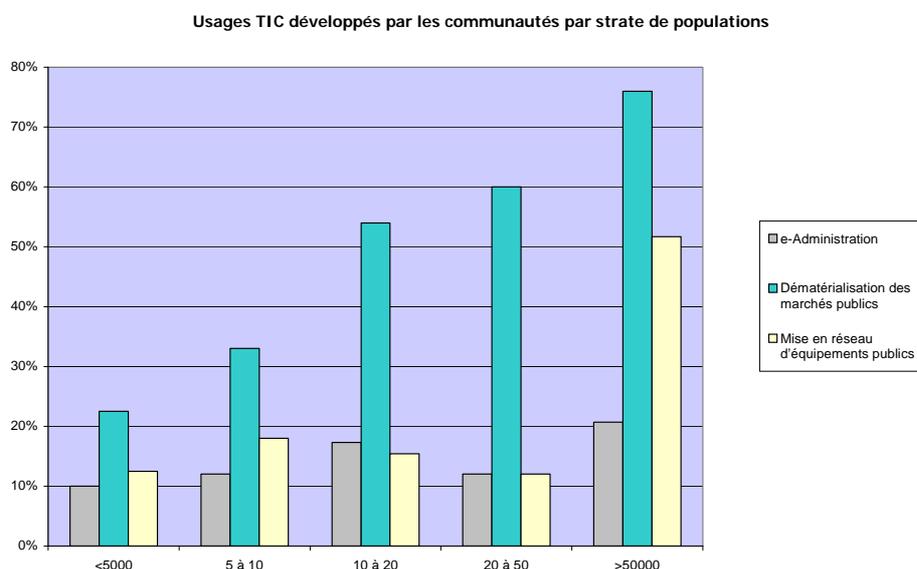


• Autres applications :

Comme en 2005, le tiercé de tête reste constitué de la dématérialisation des marchés publics (**45%**), de la mise en réseau d'équipements (**20%**) et de l'e-administration (**14%**).

Sur la dématérialisation, le taux de communautés équipées augmente proportionnellement au poids démographique du groupement : les 50% sont franchis au-dessus de 10000 habitants, les 75% au-dessus de 50000. Pour sa part, la mise en réseau d'équipements publics est l'affaire quasi exclusive des intercommunalités de plus de 50 000 habitants (52%).

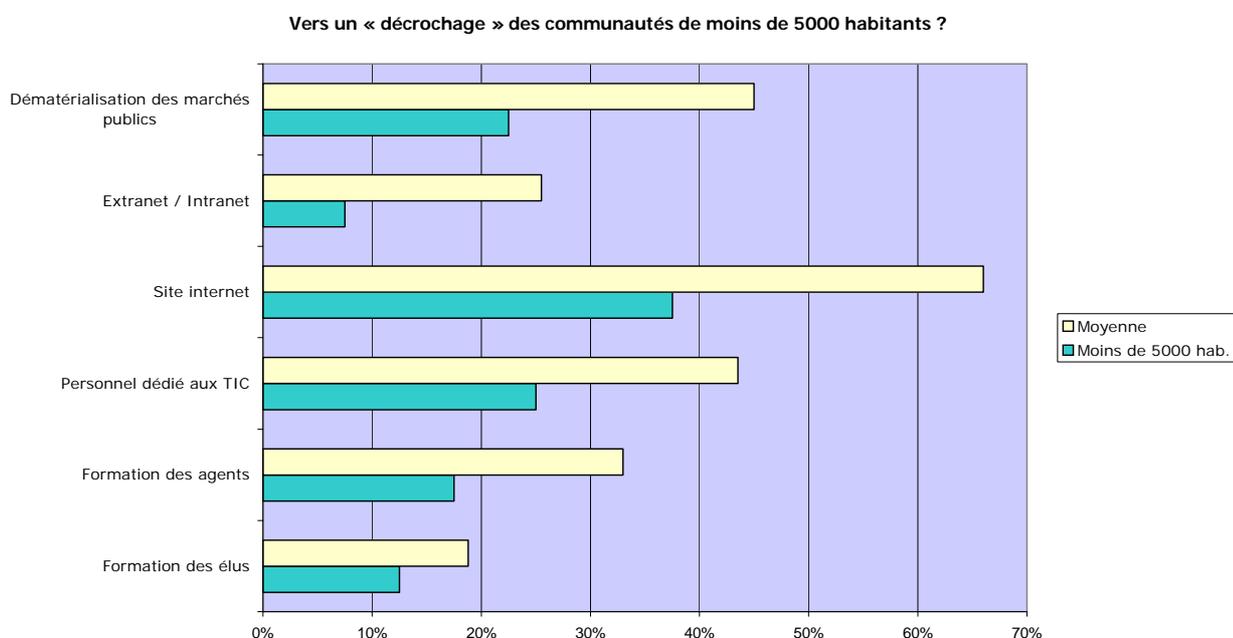
Bien que techniquement maîtrisés, les services de maintien de personnes à domicile, de télétravail ou de démocratie locale relèvent de l'expérimentation tant ils sont rares, du moins au niveau intercommunal.



IV/ COMMUNAUTÉS DE MOINS DE 5000 HABITANTS, CONFIRMATION DU RISQUE DE DECROCHAGE !

L'Assemblée des Communautés de France et les experts d'e-Conception.Net s'en inquiétaient déjà en 2005 : parmi les **15%** d'intercommunalités qui restent en marge de la diffusion des technologies de l'information et de leurs usages, la plupart sont des communautés rurales comptant moins de 5000 habitants. La problématique de l'accès à un débit suffisant a jusqu'ici été avancée comme principal facteur d'explication à ce constat.

L'attention toute particulière portée cette année à cette catégorie de communautés dans le cadre de ce baromètre oblige à nuancer l'analyse. La couverture de la totalité du territoire communautaire par l'ADSL n'est pas gage de progression automatique des usages ou des initiatives politiques portées par la collectivité, loin s'en faut. L'hypothèse du « décrochage » d'un nombre conséquent de territoires prend alors corps, plus par manque d'intérêt ou défiance vis-à-vis des technologies et de leurs potentialités que pour des raisons techniques. L'enjeu est de taille : il pourrait concerner la moitié des 780 communautés de la strate. Au-delà, même pour les élus volontaires, l'absence de compétences internes et de ressources en ingénierie constitue un obstacle de taille pour ces intercommunalités.



Il convient alors de réitérer l'appel lancé aux pouvoirs publics en 2005 pour que soit engagée, région par région, voire département par département, une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser ce groupe de communautés et lui apporter l'appui pédagogique et technique de nature à favoriser un aménagement numérique du territoire cohérent.

VI/ REUSSIR LES CONTRATS DE PROJET 2007-2013.

« Ces technologies représentent des chances et possibilités qu'il faut donner aux territoires en termes de compétitivité. Dites-vous bien une chose : c'est que dans un an, deux, trois ans, les territoires de notre pays qui ne seront pas capables d'offrir un accès à l'ensemble de ces technologies seront des territoires qui se mettront en marge des territoires de développement au sein de l'Union européenne ». C'est par ces propos volontaires que le ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Christian Estrosi, a sensibilisé début octobre à Deauville les présidents de communautés aux enjeux que représentent les contrats de projet et les programmes européens pour 2007-2013 en la matière.

L'accent mis sur l'innovation, la compétitivité et les technologies de l'information par les politiques nationales et européennes de développement rejoint une autre exigence : celle d'une meilleure efficience administrative et budgétaire posée par la Cour des Comptes à l'intercommunalité il y a tout juste un an.

C'est tout l'enjeu de la définition des projets communautaires pour les six ans à venir. L'analyse des dossiers déposés dans le cadre des récents appels à candidatures « pôles d'excellence rurale » a démontré que le potentiel des technologies de l'information demeure très insuffisamment exploité pour renforcer la pertinence des projets de développement (touristiques, économiques...). Ce que corrobore notre baromètre, puisque seulement **25,7%** des communautés déclarent avoir défini une politique de déploiement des TIC.

Contrats de projet (CPER) et programmes européens constituent donc une opportunité à saisir pour mettre en place ou renforcer des dispositifs d'accompagnement qui font aujourd'hui défaut. Encore faudrait-il, du fait du report des élections municipales à 2008, réserver des moyens pour les territoires qui affirmeraient quelques ambitions inédites après l'installation de nouvelles équipes municipales et intercommunales.
